

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 29/05/2017

L'an 2017 et le 29 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METIVIER Lucien

Absent(s) : Mme MONNIER Anne, M. METAIRIE Maxime

Excusé(s) : Mme GIRARD Caroline

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 16/05/2017

Date d'affichage : 02/06/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 02/06/2017

Et publication ou notification

Du : 02/06/2017

Secrétaire de séance : Mme JUBEAU Emmanuelle

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout de deux questions notées en VI et en VII.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I- Modification des statuts du SIEMML visant à élargir l'offre de compétences et de services du Syndicat

II- Installations classées- Mise en compatibilité du PLU - Carrière au lieu-dit "Chalou" sur la commune des Rairies

III- Etude et vote des subventions aux associations

IV- Remplacement de Personnel suivant l'article 25

V- Programme de voirie 2017

VI- Révision des loyers au 01/07/2017

VII- Décision modificative n°1/2017 – Rémunération autre personnel extérieur

VIII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24/04/2017

I- Modification des statuts du SIEML visant à élargir l'offre de compétences et de services du Syndicat

Le Conseil Municipal de Montigné-Lès-Rairies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire(SIEML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat (jointe en annexe) ;

Vu le rapport de l'approbation de la réforme statutaire su SIEML;

L'exposé de Monsieur Gérard CHASSOULIER, le maire entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n°59-2016 du 25 octobre 2016 ci-annexée ;

Avis favorables : 7

Avis défavorables : 0

Abstentions : 0

Annexe : Délibération du SIEML n°59-2016 du 25 octobre 2016 approuvant la modification de ses statuts

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

II- Installations classées- Mise en compatibilité du PLU - Carrière au lieu-dit "Chalou" sur la commune des Rairies

Suivant l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse sur la mise en compatibilité du PLU des Rairies et sur le projet d'autorisation d'exploiter une carrière, située au lieu-dit « Chalou » 49430 Les Rairies, par la société des Carrières de Seiches a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un **avis favorable** sur la mise en compatibilité du PLU des Rairies et sur le projet d'autorisation d'exploiter une carrière, située au lieu-dit « Chalou » 49430 Les Rairies, par la société des Carrières de Seiches.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

III- Etude et vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas verser de subvention aux associations ci-dessous :

ART	DÉPENSES	ANNÉE 2016	DEMANDE 2017	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL
6574	Subvention fonctionnement aux organismes privés			
	Association française des sclérosés en plaques	0,00 €	DEMANDE	0 €
	Groupe de Secours Catastrophe Français		1ère DEMANDE	0 €

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Remplacement de Personnel suivant l'article 25

Objet : Remplacement de personnel – Recrutement par l'intermédiaire du Centre de Gestion et mise à disposition de la commune dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter pour assurer le remplacement du personnel titulaire (art 3-1), pour faire face temporairement à un congé de maladie.

Il autorise Monsieur le Maire à passer et signer une convention de mise à disposition dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

V- Programme de voirie 2017

Monsieur Lucien METIVIER, présente différents devis concernant le curage de fossé pour l'année 2017 et différents travaux de voirie à prévoir.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise Jean SAUVAGE pour le curage des fossés pour un montant de 10 832 € HT soit 12 998.40 € TTC

- Décide de faire une offre d'appel pour les enduits et réparations programme voirie 2017

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

VI-Révision des loyers au 01/07/2017

Au quatrième trimestre 2016 l'indice de référence des loyers augmente de **0.18 % (125,5)**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les loyers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'augmenter les tarifs des loyers de 0.18 % au 01/07/2017, soit :

Logements communaux (01/07/2016):

Rez de chaussée	217,29 €
1er étage gauche	215,08 €
1er étage droite	251,09 €
2eme étage droite	164,55 €
2eme étage gauche	172,92 €

Logements communaux (01/07/2017):

Rez de chaussée	217,68 €
1er étage gauche	215,47 €
1er étage droite	251,54 €
2eme étage droite	164,85 €
2eme étage gauche	173,23 €

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

VII- Décision modificative n°1/2017 – Rémunération autre personnel extérieur

Monsieur le Maire propose de prendre une **décision modificative N°1/2017**, concernant la rémunération du personnel extérieur. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les virements crédits suivant la gestion 2017 du **budget de la COMMUNE**.

Dépense de fonctionnement

- A prendre au chapitre 022 à l'article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement », la somme de **3 200.00 €**
- A porter en Dépense de fonctionnement au chapitre 012 à l'article 6218 « Autre personnel extérieur", la somme de **3 200,00 €**

Imputations	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Art. 022	- 3 200,00 €	
Art. 6218	+ 3 200,00 €	
	0,00 €	

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Sans autre question la séance est levée à 21h55.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESTEAU :

Mme Caroline GIRARD : Absente excusée

M. Maxime METAIRIE : Absent

Mme Anne MONNIER : Absente

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT :

Mme Evelynne CHAMPION :